

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 NOVEMBRE 2024**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CARTELEGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre VILLAR, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. VILLAR, MME PAYEN, M. PARGADE, MME LAMIT, M. ROUSSEAU, MME ROUSSEAU, M. HAURE, MME GIORGINI.

Représentés par pouvoir : MME DUBERNARD (pouvoir à MME LAMIT), M. MARCQ (pouvoir à M. ROUSSEAU), M. MARTIN (pouvoir à M. HAURE), MME LOZANO (pouvoir à MME GIORGINI), M. CHONÉ (pouvoir à M. VILLAR), M. JALLET (pouvoir à MME PAYEN), M. JORÉ (pouvoir à M. PARGADE).

Date de convocation : 29 Octobre 2024

Ordre du jour :

1. Renouvellement Contrat PEC.
2. Convention avec Education Nationale pour un stagiaire.

Le secrétariat de la séance a été confié à Mme LAMIT.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

-----  
**1°) RENOUELEMENT D'UN CONTRAT PEC (Parcours D'emploi Compétence)**

DELIB N° 05.11.2024-01

**VOTANTS : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

Le Conseil Municipal,

- Considérant la délibération n° 11.11.2020-02 portant création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence ;
- Considérant que la Commune a décidé de recourir à un contrat PEC afin de concilier ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail ;
- Considérant la délibération n° 19.10.2021-08 renouvelant le contrat PEC pour une durée de six mois à compter du 16 novembre 2021
- Considérant la délibération n° 18.10.2022-04 renouvelant le contrat PEC pour une durée de six mois à compter du 16 novembre 2022 ;
- Considérant la délibération n° 02.05.2023-03 renouvelant le contrat PEC pour une durée de six mois à compter du 16 mai 2023 ;
- Considérant la délibération n° 07.11.2023-04 renouvelant le contrat PEC pour une durée de six mois à compter du 16 novembre 2023 ;
- Considérant la délibération n° 04.17.2024-02 renouvelant le contrat PEC pour une durée de six mois à compter du 16 mai 2024
- Considérant qu'il convient de prolonger à nouveau ce contrat PEC ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**DÉCIDE** de renouveler à compter du **16 novembre 2024** un contractuel dans le cadre du Parcours Emploi Compétences pour une durée de **6 mois**.

**DÉCIDE** que la durée hebdomadaire de travail est de 35 H 00.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention tripartite à venir avec Pôle emploi et le contractuel.

**2°) CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE STAGIAIRES AU SEIN DES ECOLES DU PREMIER DEGRE PUBLIC DANS LE CADRE DE STAGES DE FORMATION**

DELIB N°05.11.2024-02

**VOTANTS : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention peut être signée entre la Commune de Cartelègue, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde, l'établissement d'origine du stagiaire et ledit stagiaire pour l'accueil de stagiaires au sein de l'école du premier degré de Cartelègue.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

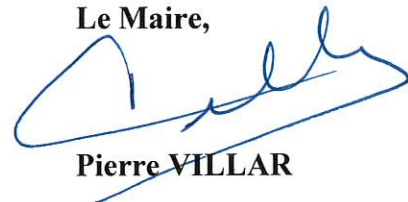
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux conventions à venir.

**La secrétaire de séance,**



**Nicole LAMIT**

**Le Maire,**



**Pierre VILLAR**